



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRESQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Membres présents : BASSET David, CAUSSE Nicolas, FRESQUET Jean-Louis, GINIUX Georges, GINTRAND Marie-Claude, LAPORTE René, MERAL Gilbert, PIGANIOL Pascal, PUECH Marie-Paule, ROUCHET Serge, TALON Pierre, TOUYRE Thierry et TRIN Lionel.

Membres absents : AURATUS Nathalie

Ordre du jour :

Vote des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2024 ; Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement ; Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public de l'Habitat du Cantal pour la construction de 2 logements au lotissement du château d'eau ; Convention avec le Conseil Départemental pour une assistance technique dans le domaine de l'eau ; rythmes scolaires 2025/2026 et Questions diverses.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas CAUSSE a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2024

Présentation des comptes de gestions et des comptes administratifs des budgets Commune, Eau et Assainissement, Regroupement des commerces et Lotissement :

- Budget Commune :

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 423 320,39 € et à 843 591,30 € ; soit un excédent brut de 420 270,91 €.

La somme de 190 153,78 € sera affectée à la section d'investissement du BP 2025 d'où un excédent net de 230 117,50 €.

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 288 805,27 € et les recettes à 92 397,49 €, d'où un déficit d'investissement de 196 407,78 €.

- Budget Eau / Assainissement :

Section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 121 918,34 € et les recettes à 146 798,87 € ; soit un excédent brut de 24 880,53 €.

La somme de 15 080,32 € sera affectée à la section d'investissement du BP 2025 d'où un excédent net de 9 800,61 €.

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 283 992,80 € et les recettes à 348 162,48 €, d'où un déficit d'investissement de 64 169,68 €.

- Budget Lotissement :

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 36 365,49 €, dont 19 695 € de vente de terrains.

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 124 912,56 €, les recettes à 19 695,00 €, soit un déficit de 105 217,56 €.

- Budget Regroupement des commerces :

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 100,28 € (remboursement des intérêts de l'emprunt) et les recettes de fonctionnement, correspondant aux loyers, sont de 15 525,94 €, soit un excédent brut de 13 425,66 €.

Il est prévu un virement à la section d'investissement du BP 2025 de 13 424,68 €, d'où un excédent net de 0,98 €.

Section d'investissement

L'année 2024 génère un déficit d'investissement de 13 424,68 €.

Les comptes de gestion du Comptable de la collectivité et les comptes administratifs 2024 sont votés à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Une note de synthèse relative aux différents comptes administratifs est consultable sur le site internet de la commune.

✚ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le Conseil Municipal peut autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite de 25 % du montant des dépenses soit pour le budget Commune : 79 902,53 €

Accord du Conseil Municipal.

✚ Garantie d'emprunt à l'Office Public d'Habitat du Cantal pour la construction de 2 pavillons

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prêt signé entre CANTAL HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction des 2 pavillons au lotissement du château d'eau. La commune accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant total du prêt, soit 298 407 €.

Accord du Conseil Municipal.

✚ Convention avec le Conseil Départemental pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec le Conseil Départemental pour l'assistance technique apportée gratuitement aux collectivités à travers le Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement.

La précédente convention est arrivée à échéance, il propose de la renouveler pour la période 2025-2026.

Accord du Conseil Municipal.

✚ Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments relatifs aux rythmes scolaires pour la rentrée 2025/2026.

Une consultation des parents d'élèves a été lancée courant janvier par la mairie et l'école, afin de connaître l'avis des familles en vue d'un éventuel changement de rythme de la semaine scolaire.

Ces derniers se sont prononcés, à la majorité, pour le maintien du rythme scolaire à 4,5 jours.

Un Conseil d'école s'est ensuite tenu le 06 février 2025 ; l'équipe enseignante a fait part de son argumentation en faveur de la semaine à 4 jours. Les représentants des parents d'élèves ont alors indiqué qu'ils souhaitaient qu'une réunion publique puisse se tenir afin que l'ensemble des parents ait le même niveau d'information.

Cette réunion, à laquelle les conseillers municipaux ont été conviés, a été organisée le 13 février. A l'issue de cette dernière, un conseil d'école extraordinaire s'est tenu et a émis un avis favorable pour le passage à la semaine à 4 jours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis du Conseil d'école et de se prononcer pour la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2025/2026.

Après avoir débattu, le conseil municipal rejette cette proposition en mettant en avant ce qu'il estime être l'intérêt des enfants, les difficultés de garde qu'elle pourrait générer pour les parents et les incidences pour le personnel communal.

Vote du Conseil Municipal : 6 voix contre, 3 abstentions et 4 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'achat de terrains** : *Monsieur PIGANOL sort de la salle.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est sollicité par M. et Mme PIGANOL qui souhaiteraient acheter la partie de terrain du lotissement du château d'eau (délaissé

d'environ 200 m²) attenant à leur propriété. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée et lui demande de fixer un prix de vente.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette vente, la commune n'ayant aucun intérêt à garder ce terrain dont l'entretien est à sa charge. Il décide de fixer le prix de vente à 10€ / m² en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- **Paiement en CESU** : Lors du dernier conseil d'école, les représentants des parents d'élèves ont demandé s'il pouvait être envisagé de payer les factures de garderie en tickets CESU. L'avis du Service de Gestion Comptable a donc été sollicité à ce sujet. Au vu des contraintes administratives et du coût engendré pour la collectivité, Monsieur le Maire indique qu'il ne donnera pas d'avis favorable à cette demande.
- **Logiciel Cimetière** : Monsieur le Maire indique que le logiciel de gestion du cimetière utilisé depuis plusieurs années par le secrétariat de mairie ne fait plus l'objet de mise à jour ni de développement. Il propose au Conseil municipal d'étudier son remplacement pour le BP 2025. Accord du Conseil Municipal.
- **Recensement de la population** : le recensement de la population s'est terminé le 15 février et s'est bien déroulé. Le résultat sera adressé par l'INSEE en fin d'année civile, il montrerait une légère baisse de la population.
- **Fonds Cantal Solidaire 2025/2027** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'appel à projets pour le FCS 2025/2027 ; il va donc demander des devis afin de permettre au Conseil Municipal de sélectionner les projets lors de la prochaine séance.
- **École** : recrutement de Madame VIERSOU pour le remplacement de Madame MAURY en congé maternité.

TOUR DE TABLE

- **Devenir du local de l'ancienne boulangerie Cantarel** : RDV fixé avec le notaire le 5 mars prochain.

Le Maire : Jean-Louis FRESQUET

Le secrétaire de séance : Nicolas CAUSSE